

URGENCE : dépôt requête (1109cpc) pour être autorisé à citer à jour fixe en AOMP à bref délai

Possibilité de solliciter la date par RPVA : Message BO JAF / Requête urgente

Pas d'urgence : saisine par requête conjointe ou assignation



Il n'est plus possible de saisir par dépôt d'une requête en divorce unilatérale

Les horaires d'AOMP à jour fixe seront à 8h45

AUTORISATION : délivrer l'assignation et mise au rôle au plus tard la veille de l'audience

Prise de date par RPVA : Message BO JAF / prise de date divorce avec ou sans mesures provisoires+ joindre projet assignation ou requête conjointe

En réponse : message de refus du greffe avec comme motif la date et l'heure de l'audience, la salle et le numéro d'enregistrement provisoire



Constitution avocat obligatoire par RPVA dans le délai de 15 jours

Mise au rôle dans le délai de deux mois de la communication de la date d'audience



A défaut de respect de ce délai la sanction est la caducité

Constitution par RPVA "se constituer" si numéro de RG connu (il n'est donné qu'après mise au rôle de l'acte introductif), à défaut message RPVA BOJAF avec en pièce jointe la constitution et l'assignation délivrée

AOMP
- Mesures provisoires
- Calendrier de procédure judiciaire ou procédure participative de MEE

Si la présence des parties n'est pas obligatoire, celle des avocats l'est !

Les AOMP sans demande sur mesures provisoires seront fixées à 9h à raison de 10min par dossier, par principe. A compter de 10h, les AOMP avec demande sur mesures provisoires.

Divorcer en 2021